

FIGHE D'INSCRIPTION ACTIVITES 2024/2025

PERFECTIONNEMENT ADULTES

Une séance « test » aura lieu le mardi 24 septembre 2024 à 16h45.
L'inscription aura lieu à l'issue du test.

NOM // PRENOM //
ADRESSE //
CODE POSTAL // VILLE //
TELEPHONE // MAIL //

TARIFS

Normal : 222 € + 1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile* : 178 € + 1 € d'achat de la carte.

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

Je paie par prélèvement automatique tarif normal : 1^{er} paiement comptant de 82 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (70 €) et décembre (70 €) (pour toute inscription avant le 11 octobre 2024)

Je joins un RIB, compte au nom de _____

Je paie par prélèvement automatique tarif résident : 1^{er} paiement comptant de 58 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (60 €) et décembre (60 €) (pour toute inscription avant le 11 octobre 2024)

Je joins un RIB, compte au nom de _____

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Les activités se déroulent du mardi 24 septembre 2024 au mardi 24 juin 2025, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange réglementaire, incident technique ou compétition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

(* Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom de l'utilisateur pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature